FIN DE LA REDEVANCE :
Quel avenir pour l'audiovisuel public ?

Dans le contexte d'élection présidentielle et de l'avenir de notre démocratie, cette question est essentielle, qui plus est, alors que les principaux candidats n'affichent pas des ambitions très rassurantes. Dernière en date, celle du président de la république sortant, qui a déclaré le 7 mars dernier, dès son premier jour de campagne, qu'il allait mettre fin à la redevance, mais sans évoquer la moindre piste de ce qui pourrait la remplacer.

Ce vendredi 25 mars, le premier vice-président du Sénat Roger Karoutchi a décidé d'auditionner les représentants de 3 organisations syndicales représentatives de France TV, dont FO, pour instruire le dossier du financement de l'audiovisuel public.

Ses attentes portaient sur plusieurs questions :

- autour de la filiale France TV Studio
- de son agence de presse
- de l'articulation avec la Fabrique à Vendargues dans la production du feuilleton « un si grand soleil »
- du projet de numérique de proximité ICI (par France Bleu et France 3)
- ou encore de Salto.

Ce fut l'occasion pour chacun des 3 syndicats de s'exprimer sur ces différents thèmes, faisant valoir l'intérêt des salariés. Mais au-delà de ces sujets, il a aussi été question des conséquences que pourrait entraîner la fin de la redevance. Si rien n'a filtré depuis sur ce qui pourrait la remplacer, la grande crainte est que le financement glisse dans le budget général, avec les risques d'arbitrages de Bercy qui ne manqueraient pas d'affecter le quotidien des entreprises concernées.

FO a pu expliquer le fait qu'il était indispensable que l'audiovisuel public puisse continuer à bénéficier d'un financement dédié, et correspondant aux missions qui lui sont confiées. Ceci est d'autant plus important qu'il s'agit toujours de la part la plus importante de ses ressources. Certes, il serait vertueux que, comme la BBC (forte d'un marché mondial s'élevant à 1,5 milliards de livres sterling), notre entreprise puisse percevoir des recettes plus importantes, issues de ses droits audiovisuels. Cela reste encore difficile dans notre pays, alors que les décrets Tasca continuent à produire leurs effets. Dans les faits, cela signifie que, alors que c'est France TV qui investit dans ses contenus, ce sont des producteurs privés qui en perçoivent les droits. Et ce, même si la possibilité de produire en interne a progressé ces dernières années, et que cela justifie la montée en puissance de la filiale France TV Studio.

Le premier vice-président du Sénat, lui, a fait le parallèle avec la situation des collectivités locales, qui ont connu des baisses drastiques de leurs enveloppes budgétaires, de l'ordre de 20%, et qui,

Bureau syndical Force Ouvrière – Pièce R2811 - 01.56.22.54.40/43.76
7 Esplanade Henri de France – 75907 Paris Cedex 15

dans un proche avenir, risquent de devoir subir une baisse globale de l'ordre de 10 milliards d'euros. Elles aussi sont désormais « à l'os ».

Au-delà, ce qui lui pose le plus problème est que l'on raisonne une nouvelle fois à partir des questions budgétaires, alors qu'il devrait d'abord être question de ses missions et des périmètres. En sa qualité de membre de la commission des finances, il s'apprête par ailleurs à travailler au cours de ce 2ème trimestre 2022 avec un autre sénateur, Jean-Raymond Hugonet (de la commission culture) sur un nouveau rapport. Ce dernier se placera dans la prolongation des travaux effectués en 2015 par 2 autres sénateurs, Jean-Pierre Leleux et André Gattolin (eux aussi de la commission culture et de celle des finances). Ce nouveau rapport aura-t-il une certaine influence ? Entraînera-t-il des conséquences pour l'avenir du service public audiovisuel ? Si l'on se réfère à celui d'il y a près de 7 ans, on est évidemment en droit de s'interroger, mais le contexte n'est plus le même. Alors que l'incertitude est encore plus de mise qu'elle ne l'était, les représentants du personnel de France TV se doivent d'être particulièrement vigilants. Vis à vis de l'entreprise, mais pas seulement : c'est en fait tout un secteur qui, par voie de conséquences, pourrait se trouver en grandes difficultés en cas de mauvais choix.

C'est en tous cas très probablement l'enjeu majeur de ces prochains mois ainsi que de ces prochaines années, et FO France TV a bien l'intention d'être au rendez-vous.

Paris, le 28 mars 2022